

La Directrice de l'Agence Urbaine d'Agadir :

Vu le Dahir n° 1-89-225 du 9 Novembre 1992 portant promulgation de la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir :

Vu le Décret n° 2-88-584 du 24 Rajeb 1413 (18 Janvier 1993) pris pour l'application de la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Décret n° 2-99-711 du 20 Joumada II 1420 (1er Octobre 1999) modifiant le décret n° 2-88-584 du 24 Rajeb 1413 (18 Janvier 1993) pris pour l'application de la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir :

Vu la loi n° 60-99 modifiant et complétant la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le Dahir n° 1-00-14 du 9 Kaada 1420 (14-2-2000) portant promulgation de la loi n° 60-99 modifiant et complétant la loi n° 20-88 instituant l'Agence Urbaine d'Agadir ;

Vu le règlement provisoire portant statut du personnel de l'Agence Urbaine d'Agadir :

Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 22/10/2012 relative aux procédures de recrutement au sein des Etablissements et des Entreprises Publics :

Vu la loi cadre modificative n°01/2026 de l'Agence Urbaine d'Agadir au titre de l'exercice 2026 :

Vu les nécessités de service,

Article Premier : L'Agence Urbaine d'Agadir organisera le 11 Octobre 2026 un concours pour le recrutement des profils ci-après (fiches de postes en annexe) selon le calendrier suivant :

Profils	Nombre de poste à pourvoir	Dernier délai de dépôt des dossiers	Date du concours écrit
Ingénieur d'Etat en Topographie (annexe 1)	01	18/09/2026	11/10/2026
Architecte (annexe 2)	01		
Technicien spécialisé en topographie (annexe 3)	01		
Technicien spécialisé en architecture et urbanisme (annexe 4)	01		

La Directrice de l'Agence Urbaine
d'Agadir

Signée : IBTISSAM EL HAMMOUMI



Décision relative à l'organisation de concours de recrutement au titre de l'exercice 2026

Article Deux : Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Agé de 18 ans au moins 45 ans au plus à la date du concours ;
- Titulaire d'un diplôme délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions légales en vigueur, argumenté par une attestation d'équivalence ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire pour les fonctionnaires ;

Article Trois : Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- Une demande explicite et personnalisée pour la participation au concours accompagnée d'un Curriculum Vitae détaillé ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions légales en vigueur, argumenté par une attestation d'équivalence ;
- Une copie de la CNIE ;
- Attestations ou tous documents justifiant l'expérience requise (déclaration CNSS exigée en cas du travail au secteur privé) ;
- L'autorisation de participation au concours pour les candidats fonctionnaires et agents des Etablissement publics.

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou parvenir par voie postale au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine d'Agadir sise au Barreau Est-Ouest, Agadir, BP 36/S (date de la poste fait foi, cette date est tolérable dans un délai maximal de trois jours ouvrables du dernier délai de dépôt des dossiers).

Les candidatures envoyées par E-mail ne seront pas acceptées.

Article Quatre : Déroulement et modalité du concours :

Epreuves	Durée	Note éliminatoire
Ecrite : sujet se rapportant aux missions du poste à occuper.	3H	< 10/20
Oral : la commission chargée du recrutement évaluera les compétences techniques et managériales des candidats.	15 à 30 min	-

La Directrice de l'Agence Urbaine
d'Agadir

Signée : IBTISSAM EL HAMMOUMI



Décision relative à l'organisation de concours de recrutement au titre de l'exercice 2026

Les candidats éligibles au regard des conditions fixées aux articles 2 et 3 seront convoqués pour participer au concours qui se déroulera conformément à la date figurant à l'article premier de la présente décision et au lieu qui sera précisé dans les convocations.

Les Candidats admis à l'issue de l'épreuve écrite seront convoqués pour subir le test oral.

Les résultats seront affichés sur le site www.emploi-public.ma et sur le site www.aua.ma.

Le présent avis de concours de recrutement est affiché au niveau du portail public (www.emploi-public.ma), sur le site web de l'Agence Urbaine (www.aua.ma) ainsi qu'au niveau de son siège. ✓

La Directrice de l'Agence Urbaine
d'Agadir

Signée: IBTISSAM EL HAMMOUMI